

# maintenant !

- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Culture, citoyenneté et relations internationales »

Conseil municipal du 21 octobre 2019  
Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019

## 35 Associations culturelles - subventions

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI, Mme MOUSSATEN, M. DEME.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, M. N'DIAYE, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, FREMINE, RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET	Pouvoir à :	Mme CARLIER
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	Mme FAZAL
M. MARTIN	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme CAPON
M. LELONG	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme MAUPIN	Pouvoir à :	M. RIFI SAIDI
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	Mme JAJAN
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

- Rapport de présentation :

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe, expose:

Les associations participent à la vie de la cité, par leurs activités régulières, leurs animations et les événements proposés. Elles contribuent à tisser avec la population des liens sociaux et favorisent la solidarité.

Il vous est proposé d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

### ➤ Subvention de fonctionnement

Dans un contexte difficile émanant d'un manque de transparence dans la gestion de l'ancienne direction n'ayant pas pris en compte les orientations budgétaires fixées par le président, la ville de Creil en partenariat avec la nouvelle direction du théâtre et des partenaires financiers de la structure, s'engage au soutien de la résorption du déficit de l'association « La Faïencerie Théâtre de Creil ».

D'une part, les partenaires financiers (Etat, Région et Département) sont sollicités au même titre que la ville pour un apport financier complémentaire sur l'année 2019.

# maintenant !

D'autre part, l'association s'engage à une maîtrise du budget (maîtrise de la masse salariale, augmentation des recettes, recherche de nouveaux financements...), pour revenir à un équilibre financier dans les deux ans.

Associations	Fonctionnement
La Faiencerie-théâtre de Creil	30 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 000,00 €</b>

## ➤ Subventions sur projet

### Comité de jumelage

Le Comité de Jumelage accueille, du 24 ou 26 octobre, la chorale de Pendle suite aux échanges ayant eu lieu en 2018 en Grande Bretagne. Deux concerts sont organisés l'un à Paris et l'autre à Creil. Il vous est proposé une subvention de 1 000,00 €.

### Comité d'organisation de la Ville aux Livres (COVAL)

L'association souhaite permettre un accès à la lecture et à l'écriture grâce à des moyens et formes artistiques différentes et propose des ateliers calligraphie et Pop'up. Il vous est proposé une subvention de 1 000,00 €.

### Pour un sourire

L'association souhaite organiser un spectacle humoristique afin de faire profiter le public creillois d'un moment convivial tout en recueillant des fonds pour un projet humanitaire. Il est proposé une subvention de 1 000,00 €.

Associations	Projet
Comité de Jumelage	1 000,00 €
COVAL	1 000,00 €
Pour un Sourire	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 000,00 €</b>

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver l'attribution de la subvention de fonctionnement suivante :

Associations	Fonctionnement
La Faiencerie-théâtre de Creil	30 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 000,00 €</b>

**Article 2** : d'approuver l'attribution des subventions sur projet suivantes :

Associations	Projet
Comité de Jumelage	1 000,00 €
COVAL	1 000,00 €
Pour un Sourire	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 000,00 €</b>

**Article 3** : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la Ville, sur le compte n°6574/33/CA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux ( 2 ) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Date d'affichage : **22 OCT. 2019**

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le ..25/10/19..

et publication ou notification le ...25/10/19..

affiché le .....22/10/19.....

CREIL, le .....25/10/2019.....

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services Techniques

Jacques VILMONT



Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

PT Jean-Claude VILLEMAIN

*Signature* Pour le Maire  
et par délégation

Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



